

AMD est poursuivi pour avoir ignoré des brevets existants

OPTi revendique la propriété de trois brevets appelés à l'identique '*Predictive Snooping of Cache Memory for Master-Initiated Accesses*' validés respectivement en 1995, 1997 et 2000.

Le '*Predictive Snooping*' concerne l'anticipation du transfert de données du bus PCI via le contrôleur de bus PCI par la réservation de la mémoire 'cache' L1 avant que l'écriture d'un cycle de requête ne soit complet. Ainsi au moment où le bus PCI continue son cycle le processus suivant est déjà engagé.

Pourtant, la technologique n'est pas le cœur de l'activité d'OPTi. Les poursuites contre l'industrie pour infraction à des brevets que la société acquiert font en revanche partie de sa stratégie et alimentent son modèle économique.

Ainsi en 2004 a-t-elle fait condamner Nvidia, qu'elle accusait d'avoir enfreint des brevets proches de ceux cités plus haut, et a obtenu 39 millions de dollars.

C'est donc au tour d'AMD de se voir poursuivi par OPTi sur le motif d'avoir enfreint ses brevets en fabricant et commercialisant des produits CPU et circuits logiques basés sur le '*Predictive Snooping*'.

La plainte a été déposée auprès d'une Cour d'un district du Texas. OPTi demande des dommages et intérêt, le remboursement de ses frais préalables et des frais de procès. Et il a déjà annoncé qu'il s'appuiera sur les conclusions pour poursuivre d'autres acteurs des semi-conducteurs...